

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 30 juin 2008

(Ces réunions se sont tenues dans une salle de l'hôtel des Puys Arvernes de Clermont-Ferrand, le lundi 30 juin de 8 heures à 12 heures puis de 14 heures à 16 heures)

Etaient présents : C. AZEMA, Président de la F.F.P.J.P.,
MM. CANTARUTTI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COSTE, DELCHET,
DUBOIS, Mme GALLAND, MM. IANNARELLI, JUAN, LOULON, MOREAU,
PLACON, SIGNAIRE, STIRMEL, Mlle THEDEVUIDE et M. THERON.

Excusés : Mme BRIANCON, MM. CAMPO, DESMULIE et NICOLIER

Y Assistaient : MM. GRANDE, NATAF et PERONNET

I. ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président AZEMA souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur présents et excuse l'absence des collègues retenus par d'autres obligations.

II. APPROBATION DU P.V. DU DERNIER COMITE DIRECTEUR

Précisions sur son contenu :

- L'âge de 16 ans cité pour les arbitres « jeunes » que souhaite mettre en place la Ligue PACA afin d'arbitrer les concours jeunes et préparer l'examen d'arbitre départemental est l'âge « minimal » et ils exerceront sous l'autorité d'un tuteur.

- Il convient de supprimer la demande de récompenses émise par la chancellerie pour M. Caron en raison de sa démission du poste de président du CD 50.

-Page 6: rubrique partenariat : le dernier paragraphe est une information importante qui a été donnée après la réunion, mais qu'il était intéressant de citer.

- Alternance des Championnats de France Doublettes et Tête à Tête (à partir de 2010), jumelés avec le Doublette féminin :

Année paires: Tête à Tête

Année impaires : Doublette

Sous réserve des remarques ci-dessus, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur des 8 et 9 février 2008 est approuvé à l'unanimité.

III. QUESTIONS FINANCIERES

A. SITUATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2008

M. SIGNAIRE, Trésorier Général, présente les mouvements intervenus jusqu'au 29 juin :

DEPENSES

	<u>BUDGET</u>	<u>REALISE</u>
<u>PARTENARIAT SAOS</u>	30 000 €	
ACHATS & PRESTATIONS SAOS	30 000	0

<u>FONCTIONNEMENT</u>	150 000 €	
REUNIONS DU CD & DU CONSEIL NATIONAL	70 000	37 293
CONGRES NATIONAL	25 000	25 319
SUBVENTION ORGANISATEUR CONGRES	25 000	25 000
MISSIONS MEMBRES CD	30 000	9 105
<u>SECRETARIAT</u>	49 600 €	
FOURNITURES, IMPRIMERIE, CALENDRIER F.F.P.J.P. 9 000	4 147	
TELEPHONE	9 500	4 521
FRAIS POSTAUX	18 500	11 668
EXPERT COMPTABLE + COMMISSAIRE	10 000	2 475
EVENEMENTS, CADEAUX	2 500	1 367
ABONNEMENT JURIDIQUE	600	583
<u>CHARGES SIEGE</u>	22 300 €	
CHARGES LOCATIVES	8 000	4 034
IMPOTS & TAXES	7 200	0
EAU, ELECTRICITE	2 600	1 434
ENTRETIEN, REPARATIONS	3 000	3 489
ASSURANCE SIEGE	1 500	1 467
<u>SALAIRES & CHARGES</u>	153 000 €	
SALAIRES & AVANTAGES	90 000	60 489
CHARGES PATRONALES	63 000	25 771
<u>ASSURANCES</u>	250 000 €	
LICENCES SENIORS, JEUNES + DOM TOM	250 000	122 993
<u>CHAMPIONNATS DE FRANCE</u>	406 000 €	
RECOMPENSES	4 000	2 609
INDEMNITES COMITES & LIGUES	210 000	0
SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS	140 000	47 990
DEPLACEMENTS DES OFFICIELS	52 000	9 679
<u>COUPE DE FRANCE & D'EUROPE DES CLUBS</u>	85 000 €	34 496
<u>COTISATIONS</u>	11 000 €	
CNOSF + DIVERS ORGANISME	7 500	6 845
F.I.P.J.P.	3 500	3 500

<u>AIDES</u>	26 000 €	
DOM/TOM.....	12 000	0
INTERVENTIONS DANS LES QUARTIERS + INCIVILITES.....	4 000	3 000
AIDE AUX HANDICAPES.....	6 000	500
F.I.P.J.P (Aide Ministérielle).....	4 600	0
<u>COMMISSIONS ADMINISTRATIVES</u>	25 000 €	
DISCIPLINE (Nationale et Fédérale).....	5 000	1 378
ARBITRAGE	9 000	4 441
FINANCES.....	3 000	1 721
INFORMATIQUE (Frais de réunion).....	5 000	5 371
FORMATION	3 000	1 461
<u>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</u>	417 000 €	
<i>DEVELOPPEMENT SPORT DE HAUT NIVEAU</i>	<i>271 000</i>	
Equipes de France, détection, sélection.....	180 000	52 639
• Indemnités conseillers techniques	21 000	1 949
• Aides personnalisée aux sportifs	35 000	800
• Suivi Médical	35 000	5 519
<i>ACTIONS DE PROMOTIONS</i>	<i>101 000</i>	
• Jeunes, Féminines, Espoirs.....	30 000	41 259
• Représentations Internationales.....	10 000	10 917
• Tous publics	15 000	9 360
• Rencontre Franco-Allemande.....	4 000	0
• Interclubs	20 000	0
<i>ACTIONS DE FORMATION</i>	<i>45 000</i>	
• Encadrement technique	40 000	20 619
• Commissions techniques	5 000	801
(Compétition, entreprise, jeu provençal)		
<u>INFORMATIQUE MEDIAS / PRESSE</u>	28 500 €	
• HEBERGEMENT	20 000	24 087
• RELATION PRESSE.....	3 500	3 240
• DIVERS	5 000	2 683
<u>SERVICES BANCAIRES</u>	1 000 €	417
<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u>	38 000 €	0
TOTAL	1 693 000 €	638 486 €
<u>RECETTES</u>		
PRODUITS.....	1 418 434 €	332 937
Licences seniors	314 200 X 4,20	= 1 318 800
Licences jeunes	30 000 X 1	= 30 000
Licences temporaires	3 500 X 2	= 7 000

Affiliations comités	96	X 15,25	=	1 464	
Affiliations clubs	6 117	X 10	=	61 170	
<u>CONVENTION SAOS / FFJPJ</u>				30 000	0
<u>SUBVENTIONS</u>				200 000	38 800
<u>AIDE PERSONNEL CNOF</u>				20 000	0
<u>AUTRES PRODUITS</u>				15 566	1 213
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>				14 000	9 231
TOTAL				1 693 000 €	382 182 €

AVOIRS au 29 juin 2008 : 512 653 €

B. DIVERS :

Suite à la non-attribution du congrès 2009 à la ville de La Rochelle, le Comité départemental a sollicité le remboursement des arrhes versés pour la réservation de la salle. Le Comité Directeur accepte, au vu des justificatifs de paiement présentés, de rembourser cette somme au Comité.

La comptabilité analytique comportant des postes en corrélation avec ceux figurant dans la convention d'objectifs est en cours de réalisation. Elle sera mise en place pour la prochaine réunion d'octobre.

Une demande d'avance de trésorerie a été formulée par le Comité de la Martinique auprès de la Fédération. En effet, il leur est accordé, par leur établissement bancaire, un découvert permanent de 30 000€ afin de palier les retards de versement des subventions, actuellement garantis par le cautionnement solidaire de membres du Comité. Si un cautionnement pouvait être envisagé, l'avance de trésorerie n'est pas possible.

Suite à la demande du club du D.U.C de Nice, que soit revu à la hausse le montant de la subvention attribuée dans le cadre de la Coupe d'Europe des clubs, le Comité Directeur a décidé d'accorder une aide exceptionnelle à ce club afin de prendre en charge une partie de son déplacement en Turquie. Le système sera revu l'an prochain puisque les tours préliminaires se dérouleront par groupes sur site unique.

Quinze Comités n'ont pas versés à ce jour l'acompte sur licences.

Le contrat d'assurance arrivant à terme les discussions vont être reprises avec MMA dont la collaboration donne entière satisfaction et d'autres assurances seront contactées pour connaître leurs propositions. La signature du nouveau contrat devra de toute façon intervenir avant la fin de l'année.

Le Comité Directeur a également évoqué le cas de Comités qui semblent connaître des problèmes financiers. Des informations leur seront demandées et, le cas échéant, la Fédération pourra prendre certaines mesures.

IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A. ANNEE 2008 :

1. Grenoble:

Organisation de qualité sur un site magnifique.

Il est fait part de l'absence de l'équipe de la Martinique à la Coupe des DOM/TOM qui justifie son absence par son arrivée tardive due au non paiement par le Comité d'une journée supplémentaire. Le comité Directeur donne un avertissement au Comité et ces joueurs ne pourront pas participer à l'édition 2009 de cette compétition.

2. Beucaire:

Site idéal pour une telle compétition. Un problème sur l'un des deux sites de repas du vendredi midi.

Il est rappelé la réglementation relative à la vente de bouteille d'eau lors des Championnats, figurant au règlement des Championnats de France : « Les organisateurs doivent proposer tout au long des championnats une bouteille d'eau, d'au moins 33 centilitres, à 1 euro ».

Il faut féliciter l'équipe de bénévoles locaux, en particulier Mme ROUX et M. RIZZO qui ont permis que ce championnat se déroule dans de bonnes conditions.

Il a été constaté, en quart de finale qu'un joueur remplaçant dans une équipe de l'Aude avait participé aux qualificatifs alors que le délégué a signé une attestation disant le contraire. Une enquête sera réalisée pour essayer de connaître les tenants et aboutissements de cette affaire. En attendant ses résultats, le Comité Directeur adresse un rappel à l'ordre solennel au Président départemental qui ne pouvait ignorer la réglementation en la matière, ainsi qu'un avertissement au délégué qui a fait un faux sur l'attestation en attendant de savoir s'il était au courant, et décide de leur supprimer une équipe au Comité pour ce Championnat en 2009.

Une belle innovation avec le cadeau aux délégués qui a été un fauteuil pliant, ce qui fait que chacun conservait le sien et que les chaises n'étaient pas utilisées par des spectateurs.

3. Clermont-Ferrand:

Site de grande qualité, pas de réclamation sur l'état des jeux ni sur la restauration. Le comité Directeur félicite toute l'équipe pour la qualité de l'organisation. Néanmoins le BAT pour le programme et pour l'affiche n'a pas été envoyé à M. Juan, ce qui a fait passer quelques erreurs.

Le carré d'honneur a été utilisé dès les sorties de poules ce qui a été très apprécié par les spectateurs, et permet de mieux « rentabiliser » des installations dont le coût est élevé, ce qui satisfait davantage les élus et les responsables locaux.

B. REMARQUES GENERALES :

L'année prochaine tous les tirages au sort seront effectués par la Fédération ; les équipes n'ayant pas été enregistrées par Geslico ne seront pas prises en compte.

Il devra être veillé à la présence d'un tableau informant les spectateurs et les accompagnateurs du déroulement des parties.

Sur le plan médical, tous les contrôles d'alcoolémie réalisés à plusieurs reprises sur chaque site ont, pour l'instant été négatifs. Cette nouvelle procédure a été bien accueillie et, surtout, bien perçue, par les autorités politiques et sportives.

Deux contrôles anti dopage ont été effectués à Grenoble et Clermont-Ferrand à la demande du Ministère. Les résultats seront connus ultérieurement. Il y aura sans doute un problème pour l'un d'eux car une personne soignée avec un produit prohibé ne disposait pas d'une AUT. Il est donc rappelé la nécessité d'en demander une lorsque l'on est ainsi soigné.

Une fiche sur ce sujet des contrôles sera réalisée par la Fédération. Les contrôles d'alcoolémie pourront également être autorisés au niveau des Ligues et des Comités. Une information sera diffusée sur les modalités à suivre, les matériels à utiliser et les personnes habilitées.

En ce qui concerne les sanctions pour « dopage » le point de savoir si cela peut changer le résultat d'une compétition (comme le déclassement d'athlètes aux JO) relève de la commission anti dopage. Elle peut le faire ou non.

M. Théron précise que le cannabis n'est pas un produit dopant, mais un produit interdit pour l'utilisation duquel le code prévoit une sanction allant de l'avertissement à un an de suspension avec possibilité d'imposer des travaux d'intérêt général au fautif.

C. ANNEES SUIVANTES :

Contrairement à ce qu'on a diffusé des « malcomprenants » le championnat de France des minimes ne sera pas purement et simplement supprimé. Il demeurera une phase finale nationale pour laquelle les équipes seront qualifiées en fonction de modalités que proposera la DTN au Comité Directeur.

Pour 2009 les dates et lieux sont les suivants (y compris informations reçues depuis la réunion) :

Doublettes Féminines	:	13 et 14 juin	Lons le Saunier (39)
Triplettes Jeu Provençal	:	19 au 21 juin	Nîmes (30)
Triplettes Seniors	:	27 et 28 juin	Caen (14)
Doublettes et Tête-à-tête	:	11 et 12 juillet	Aurillac (15)
Doublettes Mixtes	:	13 et 14 juillet	Aurillac (15)
Triplettes Jeunes	:	22 et 23 août	Nevers (58)
Doublettes Jeu Provençal	:	28 au 30 août	Beaucaire (30)
Triplettes Féminines	:	29 et 30 août	Beaucaire (30)
Vétérans et Interentreprises	:	19 et 20 septembre	Pas de candidat

Dernière minute : la candidature de Moulins (03) a été retenue.

Pour 2010, les dossiers de candidature ont été envoyés : au Comité des Landes pour le Doublette Féminins et le Tête à Tête, au Comité de la Manche pour le Doublette Mixte, au Comité des Ardennes pour le Vétérans et l'Interentreprises et aux Comités de Paris (POPB Bercy 75) et de la Drôme (26) pour le Triplette. Il n'y a pas de candidats pour les autres championnats.

Pour 2011, un dossier de candidature a été adressé au Comité du Bas-Rhin pour le Doublettes Mixtes et au Comité des Deux Sèvres pour le Triplettes.

(La séance suspendue à 10 h. 25 est reprise à 10 h. 55)

V. CONGRES

2009 : 9 et 10 janvier à Saint-Pol sur Mer. Le programme sera défini lors de la réunion d'octobre, mais une salle sera ouverte dès le jeudi 8 pour l'informatique.

Les élections auront lieu le samedi en fin de matinée et le mandat du prochain président commencera le dimanche 11 avec une réunion le matin du nouveau Comité Directeur.

2010 : Epinal (88)

2011 : Granville (50)

VI. COMPETITIONS INTERNATIONALES :

A) Championnats d'Europe des Jeunes

Ils se dérouleront du 8 au 10 août à NIEUWEGEIN (Pays-Bas).

La sélection sera communiquée lundi 6 juillet.

Information : L'équipe composée de Gaëtan Blaszcak, Florent Coutanson, Vianney Moureau-Fontan et Dylan Rocher ont remporté le titre face à l'Espagne, Dylan Rocher obtenant la médaille de bronze au championnat de Tir

B) Championnats du Monde des Féminines:

Il aura lieu à Samsun en Turquie du 10 au 12 octobre. En conséquence les réunions du Comité Directeur et du Conseil National seront décalées au week-end suivant.

La délégation sera la suivante :

Chef de délégation : Céline Thédevuide
DTN : Victor Nataf
Médecin : Jean-Pierre Iannarelli
Coach : Frédéric Ney

La sélection sera communiquée après le stage du 17 août.

Information : Elle sera composée de Ranya Kouadri, Angélique Papon, Florence Schopp et Christine Virebayre.

Le départ aura lieu le mercredi 8 octobre avec retour le lundi 13.

B) Championnats du Monde en Triplettes:

Ils se dérouleront du 12 au 16 novembre à Dakar (Sénégal).

Les éventuels accompagnateurs pourront passer par l'agence de voyage de la FFPJP pour organiser leur séjour (rivages-vooyages@wanadoo.fr).

La formalité des visas sera accomplie directement sur place. Il suffira d'envoyer aux organisateurs la photocopie des passeports afin de les récupérer sur place.

Il sera conseillé fortement d'effectuer un des traitements préventif concernant le paludisme et la fièvre jaune.

Informations : L'équipe B sera celle Championne du Monde (Thierry Grandet, Henri Lacroix, Bruno Leboursicaud, Philippe Suchaud), l'équipe A comprendra Pascal Milei (qui fera le CH Monde de Tir), Michel Loy, Stéphane Robineau, Zwonko Radnic.

VII. SUPPORT DE LICENCE EN CARTE A PUCE:

Le contrat avec la société Paragon a été signé. Dès lors, pour la saison 2009, 360 000 licences seront faites.

Il a bien été précisé le mode de fonctionnement des prochaines licences. La licence pourra être utilisée :

- 1- Comme aujourd'hui : sans lecteur, sans ordinateur, sans connexion Internet;
- 2- Avec un simple lecteur branché sur batterie;
- 3- Avec un lecteur connecté à un ordinateur ;
- 4- Avec un lecteur connecté à un ordinateur lui-même connecté à Internet et donc à Geslico.

Est prévu un renouvellement annuel de 100 000 licences par an de 2010 à 2016, nombre maximal, mais la réalité pourrait se situer davantage aux alentours de 50 000 et nous bénéficierions d'un avoir pour la différence.

Un total de 5 000 lecteurs de cartes sans contact seront achetés pour les Ligues, Comités et clubs de 2009 à 2016 ainsi que 1 100 000 étuis au fur et à mesure des besoins de 2009 à 2016.

Les développements informatiques, de la Sté Hadoken, pour l'adaptation de Geslico, seront réalisés pour 2008.

Financement :

La plus grosse dépense se fera dès l'année 2009 où il y aura un besoin de trésorerie puisque la Fédération ne percera les versements des Comités qu'en fin d'année. Au-delà de l'augmentation de la redevance fédérale pour la licence à partir de 2009, un emprunt a été contracté auprès de la société Aditia à hauteur de 1 024 K€ remboursable par trimestrialité pendant cinq ans sans hypothèque. Taux 7,10 %. Cela permettra de financer l'achat des lecteurs et une partie de la réalisation des cartes à puce en 2009.

Une projection de l'état de nos licenciés a été faite en partant de la situation de 2007 de 364 469 jusqu'en 2016 pour arriver 339 303 et établissant la comparaison entre les charges (licences, emprunt) et les recettes. Le solde annuel ne sera négatif que sur deux à quatre ans, et bénéficiaire sur l'ensemble des huit années du plan.

Dans le plan de financement il n'a pas été tenu compte des apports des sponsors potentiels qui vont être intégrés, soit visuellement sur l'étui, soit dans la puce pour un autre usage. Ces apports financiers restent à étudier au sein du groupe de travail avec l'aide de Quarterback. Sur la pochette il pourra s'agir de partenaires locaux, à condition qu'ils ne soient pas concurrents d'un partenaire fédéral.

Il a été proposé de prélever 2 € sur chaque mutation par le biais d'une ligne sur les fiches comptables.

Un compte bancaire spécifique sera mis en place pour ce dossier. Un budget annexe sera réalisé afin que cette opération ne figure pas directement au compte de résultat de la F.F.P.J.P. mais seulement au bilan.

Calendrier des opérations :

- Début juillet : Mise en fabrication des cartes chez Paragon
- Diffusion du programme des formations des ligues
- Courant juillet : mise au point de la lecture en mode autonome
- Courant juillet : changement d'hébergeur pour Geslico
- Courant juillet et mi-août : développement des programmes informatiques et fabrication des plans de formation
- Deuxième quinzaine d'août : si livraison des programmes informatiques, réalisation des tests et corrections éventuelles
- Début septembre jusqu'à fin octobre : formation des personnes des comités en les réunissant par ligue
- À la mi novembre basculement de Geslico sur l'année 2009 et fabrication des premières licences carte à puce

A partir de l'année 2010, des pastilles seront collées sur le support afin de visualiser la prise ou non de la licence, afin que ce support puisse être utilisé sans lecteur ni ordinateur comme actuellement. Cette procédure prendra fin lorsque tous les Comités travailleront avec des lecteurs.

Pour connaître la catégorie des joueurs (Elite, Honneur ou Promotion), l'étui plastique de protection aura une couleur différente pour chacune des trois.

La licence blanche sera supprimée.

Un fascicule d'utilisation est en préparation et sera diffusé aux les Ligues, Comités et Clubs.

Il a été étudié l'hypothèse de financement pour l'achat d'ordinateurs portable de marque DELL pour les clubs. Informations techniques sur l'ordinateur proposé :

- Technologie mobile AMD® Sempron 3600+, Windows Vista® Édition Familiale Basique authentique, Ecran 15,4 pouces (1280x800), 1024 Mo de mémoire bicanale SDRAM DDR2 Disque dur SATA 120 Go 5400 t/m, Hyper Memory ATI Radeon® Xpress 1150 (intégré)

Graveur DVD+/-RW, Garantie de base 1 an - Jour ouvrable suivant compris

Prix de base:	pour 500	389.76€ pièce
	pour 1000	383.68€ pièce

Il sera donc demandé les besoins de chaque Comités pour leurs clubs. La réponse devra intervenir avant la fin du mois de septembre.

En fonction des résultats de la collecte d'information, la F.F.P.J.P. pourra conclure un contrat avec Aditia (la Fédération prendra en charge le contrat afin que Aditia n'ait qu'un seul interlocuteur).

La livraison des portables pourrait se faire au prochain Congrès où nous avons tous les comités sous la main (facilité pour DELL d'avoir un seul lieu de livraison).

(La séance suspendue à 12 h.30 est reprise à 14 h.30)

VIII. PARTENARIATS :

Le contrat d'assurance avec la compagnie MMA prend fin au 31 décembre 2008. Dès lors, une consultation va être effectuée auprès de plusieurs compagnies. Des contacts ont déjà été pris avec le Crédit Agricole, la Mutuelle des Sportif, Generali et bien sûr MMA.

Une réunion a eu lieu avec notre équipementier ERIMA. Il leur a été rappelé que leur société ne bénéficiait pas d'exclusivité de présence lors des Championnats de France. La dotation représentant environ 56 000€ a intégralement été livrée comportant essentiellement les tenues pour les équipes de France.

Devant leur incapacité de fabriquer des maillots d'arbitres rayés noir et blanc, il leur a été confirmé le souhait de la FFPJP de conserver le modèle actuel. Dés lors, ils seront fabriqués ailleurs sans aucun logo.

Il est rappelé que la SAOS commercialise les maillots répliques de l'Equipe de France de Pétanque.

Un avenant à la convention va être signé prévoyant notamment que le DTN n'est pas concerné par l'obligation de porter les tenues « Equipes de France » et que les partenaires fédéraux bénéficient d'une exclusivité de présence lors du congrès fédéral.

Boulisme a réalisé un très bel agenda sur la Pétanque qui devrait être pérennisé au cours des années prochaines.

IX. CENTRE DE FORMATION

Un rapport gouvernemental propose que toutes les formations ne soient désormais confiées qu'à l'Université, ce qui serait très préjudiciable au mouvement sportif qui ne serait plus maître de ses formations. Des interventions sont en cours à ce sujet.

Le Centre National de formation se met en place, sa première action devant concerner la formation au nouveau DE. Le travail sur le contenu du premier niveau a commencé : les premières UC seront assurée par les membres de la DTN et il faudra ensuite faire appel à des formateurs professionnels extérieurs. Il y a actuellement environ 70 candidats parmi lesquels il faudra effectuer un premier tri. Le coût sera de 3 000 € et les personnes concernées pourront faire appel aux organismes de formation pour obtenir des aides financières afin de financer cette dépense.

Toutes les formations peuvent d'ailleurs être financées par ces organismes de formation, tels Uniformation et Agefos.

X. MEDICAL :

Le médecin dresse un premier bilan des contrôles d'alcoolémie effectués lors des Championnats de France : près de 50 contrôles ont été effectués sur l'ensemble des Championnats ayant déjà eu lieu et aucun cas positif n'a été relevé. Ces contrôles sont effectués suivant un protocole précis notamment par le médecin fédéral sous le contrôle d'un délégué fédéral en utilisant un matériel homologué par la Ministère de la Santé.

Ces contrôles ont été très bien perçus de la part des joueurs et des dirigeants.

Des contrôles anti dopage ont également eu lieu lors du Championnat de Grenoble et de Clermont-Ferrand. Le médecin insiste fortement sur le fait que nombreux joueurs n'ont pas connaissance de la procédure d'Autorisation à Utilisation Thérapeutique (A.U.T). Il est donc indispensable de rappeler cette réglementation aux joueurs notamment lors des congrès départementaux.

Enfin il est fait part du contrôle positif d'un joueur du DUC de Nice lors de la Coupe de France des clubs. A ce propos il faut rappeler qu'un contrôlé positif n'est sanctionné qu'à réception du courrier recommandé lui notifiant sa sanction disciplinaire et non avant. Il ne peut notamment pas faire l'objet d'une autre sanction, y compris à titre « préventif » d'autant que l'intéressé a toujours la possibilité de faire appel.

De plus il est indispensable que toutes les personnes intervenant dans la procédure veillent à une stricte confidentialité des informations qui leurs sont communiquées.

XI. DISCIPLINE :

En ce qui concerne la demande de remise de peine de M. Gauthier, suspendu à vie par le Comité de la Drôme qui refuse cette demande tant que l'intéressé n'a pas régularisé sa situation, le Comité Directeur accorde la remise de peine à l'intéressé qui devra prendre sa prochaine licence dans un autre Comité, celui de la Drôme le considérant comme *persona non grata*.

XII. QUESTIONS DIVERSES:

Des problèmes sont apparus avec la société produisant la boule O point. Le retrait de l'agrément sera demandé à la FIPJP si la situation n'est pas régularisée rapidement.

Il en ira de même pour les fabricants italiens qui exportent en France des boules pleines, contrairement à l'engagement pris envers la Fédération Italienne, des sanctions pouvant également être prises à l'encontre des joueurs utilisant ou/et vendant ces boules. En revanche il sera rappelé aux arbitres que les modèles homologués – labels diffusés ETR chez Unibloc – doivent être autorisés en compétition.

La liste des labels homologués sera prochainement envoyée à tous afin d'être une nouvelle fois largement diffusée.

(La séance est levée à 16 h. 30)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.



A.JUAN

Le Président de la F.F.P.J.P.



C.AZEMA